

Le personnel c'est essentiel !

Malgré la guerre des prix qui plombe chiffres d'affaires et bénéfices, les opérateurs français ont encore investi près de 10 Mds € en 2017. Malgré des efforts d'investissements inégalés (plus de 7 Mds au niveau mondial), Orange a réduit sa dette de 0,6 Mds €. Mais à quel prix ? Avec une pression énorme sur les coûts, notamment les coûts indirects en repli de 112 M€. L'essentiel des économies provenant de la baisse des dépenses de personnel (-1,9%) qui sont réalisées majoritairement en France avec une diminution de près de 3500 ETP moyen. Chose que paient très cher les salariés qui voient une accélération de la dégradation de leurs conditions de travail, sans bénéficier des largesses accordées aux actionnaires. La politique salariale ne récompense pas leurs efforts et les résultats obtenus (confirmés au 1^{er} semestre 2018). FOCOM continue à réclamer des emplois et un geste conséquent de la Direction en faveur de son personnel, que ce soit sous forme d'un intéressement exceptionnel comme en 2016 ou d'une prime.

Arrêts maladie : le gouvernement veut désengager la Sécu

Le gouvernement envisage de basculer (pour commencer) 4 jours d'indemnisation de la Sécurité sociale vers les employeurs pour les arrêts de moins de 8 jours. Un transfert de charge de 900 millions contesté par le patronat comme par les syndicats. FO juge inadmissible ce désengagement de l'Assurance-maladie dont le but est de contribuer aux 30 Mds d'économie que la programmation pluriannuelle des finances publiques exige de la Sécurité sociale d'ici 2022.

Pour tout contact :

martine.bayard@fo-com.com

L'objectif est, in fine, de faire main-basse sur la Sécu. Le gouvernement a déjà supprimé en 2018 la cotisation maladie, qui signifiait que tous les salariés, solidaires, cotisaient pour le paiement de leurs Indemnités Journalières. Cette suppression a été compensée par une hausse de la CSG : les salariés paient toujours pour leurs IJ mais désormais de manière fiscale et non sociale. L'État peut ainsi se prétendre propriétaire des recettes de la Sécurité sociale et en faire ce qu'il veut, y compris diminuer les droits des assurés pour financer sa politique !

Mais d'où vient la hausse des dépenses d'indemnités journalières ?

Depuis 2014, le montant des indemnités journalières est en hausse. Après avoir progressé de 3,7% en 2015 et de 4,6% en 2016, en 2017, ces dépenses ont augmenté de 4,4% pour atteindre 10,3 Mds d'euros. La tendance est même à l'accélération de cette hausse. Depuis le début de l'année, les indemnités journalières ont augmenté de 5,7%, selon le dernier communiqué des dépenses

de l'Assurance maladie. Pour le mois de mai, cela représentait une dépense de 904 millions d'euros. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, cette augmentation ne vient pas d'une subite montée de l'irresponsabilité des salariés qui abuseraient d'un système « *illisible et déresponsabilisant* » ce qui « *encourage l'arrêt de travail de complaisance, l'absence répétée du vendredi ou le congé maladie* ». La raison se trouve dans le recul de l'âge de départ à la retraite et la dégradation des conditions de travail. Il faut arrêter de stigmatiser malades et médecins pour justifier le pillage de notre Sécu !

Pourquoi reste-t-on connecté durant les congés ?

D'après une étude réalisée par l'institut de sondage Harris Interactive, plus de 7 Français sur 10 déclarent important de disposer d'un accès à Internet sur leur lieu de vacances, 87% pour se reconnecter avec leur entourage mais 50% pour travailler. 59 % des Français utilisent Internet pour consulter leur messagerie professionnelle. Et 73% des cadres le font afin de garder un œil sur les dossiers, ne pas laisser ses collègues en difficulté ou valider certains éléments.

Il y a encore du boulot pour la séparation vie privée/vie pro !

Les chèques-vacances menacés ?

Un décret publié le 23 juillet va porter de 1% à 2,5%, à partir du 1^{er} janvier 2019, le taux de commission perçu par l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) lorsque des prestataires de tourisme et de loisirs se font rembourser des chèques-vacances auprès d'elle. Cette augmentation de 150% concernera 200.000 prestataires de tourisme et de loisirs ayant passé une convention avec l'ANCV selon la Confédération des Acteurs du Tourisme qui estime que « *cette décision risque de réduire très fortement le nombre de prestataires acceptant le chèque-vacances, de rendre plus difficile son acceptation par les entreprises et de pénaliser in fine les bénéficiaires des chèques-vacances* ».

Pour FOCOM l'essentiel est que le système perdure et donc que soient préservés les prestations ainsi que les équilibres économiques.